

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique - Commune d'Hendaye - Renouvellement de la concession de plages

De : Olivier & Marie-Beatrice HELDENBERGH <[REDACTED]>

Date : 06/04/2024 14:55

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voici nos observations et propositions concernant l'enquête publique en cours citée en objet :

1 - L'interdiction aux animaux domestiques d'accéder sur la plage d'Hendaye, bien qu'interdite et signalée, n'est absolument pas respectée. Il faut se décider à faire appliquer ce règlement par une présence policière plus fréquente, dissuasive et verbalisante. Les maitres-nageurs sauveteurs présents en haute saison nous disent ne pas avoir de pouvoir, autre qu'oral, face à ce non-respect et aux récalcitrants.

Peut-être pourrait-on envisager, hors haute saison ou leur présence doit rester absolument prohibée, de proposer un espace dédié en délimitant une zone autorisée aux animaux domestiques à l'une ou l'autre des extrémités de la plage (Deux Jumeaux à l'Est ou Jetée à l'Ouest), tout en respectant bien entendu la propreté de la plage qui ne doit pas devenir un lieu de déjections !!

2 - La délimitation de zones distinctes réservées aux surfeurs et baigneurs en haute saison est une bonne idée mais pourquoi ne pas l'étendre à toute l'année ou au moins réserver toute l'année une zone dédiée aux baigneurs, par exemple à l'ouest de l'ancien casino et, bien entendu, la faire respecter car il ne s'agit pas, là encore, de placer des panneaux sans les faire appliquer.

3 - L'accès aux vélos et piétons à la Jetée Ouest est signalée comme interdite toute l'année par une chaîne et des panneaux de signalisation, mais là aussi ce n'est absolument pas respecté par de nombreux usagers ! Donc, soit c'est dangereux toute l'année et interdit et on le fait respecter, soit on assouplit l'accès en remplaçant la signalisation et en prévenant d'un risque potentiel !

4 - Le nudisme-naturisme est signalé comme interdit toute l'année par des panneaux de signalisation, mais là encore ceci n'est absolument pas respecté par un certain nombre d'usagers à l'extrémité Deux Jumeaux à l'Est de la plage ! Donc :

- soit on leur alloue officiellement cette zone (Une plage naturiste serait alors officialisée par un arrêté municipal ou gérée par une association naturiste ou un centre de vacances naturiste ; Elle serait matérialisée par des panneaux précisant *Plage Naturiste* ou *Plage FFN*),
- soit on fait appliquer, comme cela doit être, le règlement existant actuel et le respect des autres baigneurs-promeneurs qui ne souhaitent pas côtoyer les nudiste-naturistes sur un lieu public non prévu à cet effet.

5 - Enfin, nous soulignons en positif les efforts faits par la municipalité pour maintenir la plage propre et accessible toute l'année.

Merci de nous donner la possibilité de nous exprimer mais surtout de tenir compte de toutes les remarques que vous recevrez pour mettre en œuvre les mesures et moyens nécessaires au respect de chacun et pour le bien vivre ensemble.

Meilleures salutations.

M. & Mme HELDENBERGH

████████████████████

████████████████

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le «message ») sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Tout message étant susceptible d'altération, nous déclinons toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié.

The information contained in this e-mail and any attached files are confidential and intended only for the personal use of the designated recipient(s). If you have received this e-mail in error, you are requested to destroy it and notify that you are not the intended recipient. Any review, dissemination, distribution, or copying of this message, in total or part, is prohibited, unless you have explicit permission to do so. As e-mails are susceptible to alteration, we cannot be held liable for the message if altered, changed or falsified.

"Ensemble, agissons pour la préservation de l'environnement.
Imprimer ce mail uniquement en cas de nécessité."